

**QUESTION ORALE DE MME JULIE DE**

**GROOTE**

**À MME CÉCILE JODOGNE,  
SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION  
DE BRUXELLES-CAPITALE,  
CHARGÉE DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR ET DE LA LUTTE  
CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE  
MÉDICALE URGENTE,**

**concernant "la mise en place du piétonnier  
du centre-ville et ses conséquences sur le  
travail du SIAMU".**

**M. le président.**- La parole est à Mme Jodogne.

**Mme Cécile Jodogne, secrétaire d'État.**- La piétonnisation des centres urbains est, à mon sens, une évolution naturelle des grandes villes, qui cherchent à améliorer la qualité de vie de leurs habitants et usagers par la réalisation d'espaces publics laissant plus de place aux piétons, aux vélos et aux transports publics. L'ère du "tout à la voiture" nous montre chaque jour un peu plus ses limites : embouteillages constants, pollution de l'air, pollution sonore, etc.

Toutefois, le piétonnier ne doit pas exister au détriment de la qualité de vie, ni de la vie économique, ni de la sécurité des habitants du centre. Il s'agira donc d'analyser avec attention les résultats de la phase test de huit mois pour identifier les éventuelles difficultés et trouver des solutions, afin que ce projet soit bénéfique à tous.

À ce sujet, la rapidité d'intervention est, évidemment, un facteur essentiel du travail effectué par les équipes du Siamu. Il convient dès lors d'être extrêmement attentif aux pertes de temps que pourrait engendrer la mise en œuvre du piétonnier. Depuis sa mise en place, des réunions ont été régulièrement organisées par la Ville de Bruxelles. Le Siamu y était évidemment présent et y a communiqué l'ensemble de ses remarques. Étant donné l'importance de ce dossier, je peux vous confirmer que le Siamu m'en a tenue informée.

Cependant, le piétonnier n'est effectif que depuis le 29 juin, et ce n'est donc que depuis la rentrée de septembre que nous sommes en situation réelle de circulation. Pour cette raison, le Siamu propose d'effectuer une comparaison du temps d'intervention entre le dernier trimestre de 2014 et le dernier trimestre de 2015. C'est une décision raisonnable, qui permettra de disposer de données fiables. Ces statistiques nous seront communiquées au tout début de l'année 2016.

C'est la caserne de l'Héliport qui est la plus touchée par les changements de circulation liés au piétonnier. Elle dispose d'un secteur géographique d'intervention propre - dont une large partie du centre-ville - sur lequel elle est appelée à intervenir. Elle sert également d'appui logistique et de deuxième départ pour l'ensemble de la

Région bruxelloise.

Le report de la circulation de transit du centre-ville vers les axes périphériques - principalement la Petite ceinture -, les changements de sens de circulation et la fermeture de certains axes augmentent inévitablement les contraintes sur la mobilité des véhicules de cette caserne.

Mais les difficultés d'intervention ne sont pas uniquement liées à la circulation. En effet, la mise en place de certains aménagements - des bacs à fleurs, des blocs en béton ou encore des potelets fixes -, qui empêchent les véhicules des pompiers de bifurquer, compliquent considérablement l'accès aux façades et l'intervention dans sa globalité. Cette difficulté est encore aggravée par le stationnement de véhicules devant les dispositifs fixes et les accès au piétonnier. Le Siamu est aussi attentif à ces éléments dans l'élaboration de son analyse.

Enfin, pour répondre à votre dernière question concernant la collaboration avec la Ville de Bruxelles, outre la présence du Siamu aux réunions organisées au sujet du piétonnier, deux courriers officiels ont été envoyés au bourgmestre de la Ville de Bruxelles, l'informant de l'ensemble des problèmes constatés et expliquant leur impact sur l'intervention du service d'incendie et donc sur la sécurité des citoyens. Le service d'incendie a également émis un avis officiel sur le projet d'aménagement définitif du piétonnier.

Actuellement, la Ville de Bruxelles prépare une série de propositions d'aménagements visant à mieux tenir compte des remarques formulées par le Siamu. Ces propositions devraient être transmises au Siamu dans le courant du mois d'octobre 2015.

Par ailleurs, nous avons pris contact avec Bruxelles Mobilité et le cabinet du ministre en charge de la Mobilité en vue de réaliser des aménagements diminuant le temps d'intervention pour la caserne de l'Héliport : plus précisément, un phasage des feux de signalisation sur la place de l'Yser et la possibilité de rendre accessible aux véhicules d'intervention, sur toute sa longueur, le site propre du tram longeant le canal de la place Saintelette à la porte de Ninove.

*(Remarques)*

La caserne de l'Héliport se trouve entre la porte d'Anvers et la place Saintelette, derrière le World Trade Center et tout près du bâtiment Citroën. Elle intervient en seconde ligne, dès qu'une deuxième ou troisième équipe d'intervention s'avère nécessaire.

Ce dossier est suivi par le Siamu et des contacts sont en cours avec les équipes de la Ville de Bruxelles. J'espère que cette réponse permettra d'apaiser vos inquiétudes. Nous disposerons d'éléments de comparaison plus fiables au début de l'année 2016